



Fondation Caisse d'Épargne HdF et partenaires

**AAP 2026 Biodiversité,
patrimoine naturel et
inclusion**

*#Biodiversité, #inclusion,
#insertion, #environnement*

Date limite : 26 juin 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Caisse d'Épargne HdF et trois bailleurs sociaux financent des projets croisant enjeux environnementaux et insertion sociale. La conviction : la transition écologique comme levier d'inclusion pour les publics fragiles. Les projets reproductibles, construits avec les bénéficiaires et ancrés dans une dynamique partenariale sont privilégiés.

Publics cibles :

Jeunes et personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, personnes en situation de handicap

Points de vigilance :

- Croisement biodiversité et insertion est une condition cumulative, pas alternative.
- Le projet doit être défini avec les publics bénéficiaires.
- Projets ne s'adressant pas à des personnes en difficulté d'insertion exclus.

Structures éligibles :

Structures à but non lucratif, éligibles au mécénat, au moins 12 mois d'existence, implantées en Hauts-de-France. Un seul projet par structure.

Montant possible :

Enveloppe globale 200 000 €. Don par projet : max 10 % de l'enveloppe (20 000 € max). Co-financement sur la partie différentielle.

Modalité de versement :

Contrat de mécénat signé entre la Fondation et le lauréat ; virement bancaire dès signature.

Dépenses éligibles :

Non détaillées. Projets s'inscrivant dans la durée ; événements ponctuels exclus.



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

AAP Parcours ESS

*#ESS, #entrepreneuriat social,
#accompagnement, #économie circulaire
, #alimentation durable, #mobilité*

Date limite : 26 juin

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

L'agglomération Hénin-Carvin finance intégralement un parcours d'accompagnement individualisé et collectif pour les porteurs de projets ESS de son territoire. Objectif : sécuriser la création d'activités à utilité sociale. Les projets s'inscrivant dans les thématiques du PTCE bénéficient d'une intégration dans les groupes de travail territoriaux.

Publics cibles :

Habitants et actifs du territoire de l'agglomération Hénin-Carvin

Points de vigilance :

- Périmètre géographique strictement limité à l'agglomération Hénin-Carvin.
- Pas de financement direct.

Structures éligibles :

Habitants du territoire portant un projet d'utilité sociale avec activité économique ; structures ESS développant une nouvelle activité créatrice d'emploi ; entreprises en transition vers l'ESS. Un seul projet par structure.

Montant possible :

Pas de dotation financière directe. Accompagnement en nature intégralement pris en charge par l'agglomération et la Région.

Modalité de versement :

Accompagnement en nature. Présentation du projet devant jury après dépôt.

Dépenses éligibles :

Sans objet (accompagnement en nature).



Valenciennes Métropole

AAP Femmes/Hommes 2026 – 2ème vague Égalité

#Égalité femmes-hommes, #insertion socioprofessionnelle, #santé, #violences conjugales, #parentalité, #sport

28 juin 2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Dans le cadre de son plan d'actions égalité 2024-2026, Valenciennes Métropole lance une deuxième vague pour soutenir des projets structurants réduisant les inégalités de genre sur les 35 communes. Priorité aux projets pluriannuels, construits en partenariat et produisant un changement mesurable. Les projets de sensibilisation seuls sont exclus.

Publics cibles :

Habitants du territoire de Valenciennes Métropole concernés par les inégalités de genre

Points de vigilance :

- Projets uniquement de sensibilisation exclus.
- La structure doit démontrer son engagement interne sur l'égalité.
- Créneaux d'accompagnement disponibles en juin (12, 18, 22, 23 juin).
- Périmètre limité aux 35 communes de Valenciennes Métropole.

Structures éligibles :

Associations, organismes à but non lucratif, établissements publics de santé, établissements scolaires agissant sur le territoire de Valenciennes Métropole. Les communes ne sont pas éligibles.

Montant possible :

Enveloppe résiduelle sur 30 000 € annuels (2 projets déjà sélectionnés). Max 80 % du coût global. Projets pluriannuels 2-3 ans privilégiés.

Modalité de versement :

Convention pluriannuelle possible. 70 % à la signature, 30 % sur bilan.

Dépenses éligibles :

Dépenses de fonctionnement : personnel, matériel, communication, honoraires. Investissement limité à 10 % du budget.



Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

AAP ESS – 6ème édition 2026

#ESS, #innovation territoriale,
#résilience, #attractivité, #emploi

Date limite : 30 juin 2026

[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Territoire ESS, l'agglomération Béthune-Bruay lance sa 6ème édition combinant bourse financière et accompagnement renforcé. Elle cible des projets ESS qui expérimentent, attirent ou renforcent la résilience du territoire, en misant sur des porteurs innovants et des réponses collectives.

Publics cibles :

Habitants du territoire de l'agglomération Béthune-Bruay bénéficiant des activités et services créés

Points de vigilance :

- Périmètre limité à l'agglomération Béthune-Bruay (100 communes).
- Les structures extérieures peuvent candidater si elles projettent d'y déployer une action.

Structures éligibles :

Porteurs de projets en création ESS et structures ESS déjà créées ayant leur siège ou projetant une action sur le territoire de l'agglomération Béthune-Bruay. Un seul dossier par projet ou par structure.

Montant possible :

Bourse de 5 000 ou 10 000 € selon le projet, plus accompagnement structuré (formations, comité de pilotage, adhésion club ESS, production vidéo, événement dédié).

Modalité de versement :

Bourse attribuée après sélection par jury. Convention avec l'agglomération.

Dépenses éligibles :

Non détaillées. Bourse libre d'emploi dans le cadre du projet présenté.



Fondation Autonomia

AAP 2026 Vieillesse et santé mentale : agir pour davantage de prévention

#Vieillesse, #santé mentale, #prévention, #lien social, #isolement

Date limite : 10 juillet

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Autonomia soutient des projets pluriels et personnalisés qui maintiennent les seniors de plus de 65 ans en mouvement, en lien et en utilité sociale. Elle cible les zones isolées et les publics défavorisés, avec une démarche participative attendue : construire avec les personnes concernées, pas seulement pour elles.

Publics cibles :

Personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile, en zones isolées ou en situation précaire

Points de vigilance :

- LA Lettre d'engagement d'un partenaire est une condition obligatoire.
- La co-construction avec les bénéficiaires est un critère de sélection explicite.

Structures éligibles :

Organisations à but non lucratif, reconnues d'intérêt général, accompagnant des personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile. EHPAD et résidences services exclus. Lettre d'engagement d'un partenaire obligatoire.

Montant possible :

Non précisé. Entre 4 et 6 projets soutenus sur une durée de 2 ans.

Modalité de versement :

Soutien sur 2 ans. Modalités financières non précisées dans le règlement.

Dépenses éligibles :

Actions de lien social, intergénérationnel, bénévolat, participation citoyenne, lutte contre la sédentarité. Demandes portant uniquement sur acquisition de matériels ou équipements exclus.



Fondation Brico Dépôt pour l'habitat

AAP 2026 – Rénovation et équipement de logements et structures de mise à l'abri

#Mal-logement, #rénovation énergétique, #précarité, #habitat

Date limite : 15 juillet

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la cohésion des territoires



METROPOLITAIN



Résumé :

La Fondation Brico Dépôt soutient des projets de rénovation ou d'équipement de logements et de structures d'hébergement d'urgence au bénéfice des publics défavorisés. En 2026, la dimension d'amélioration énergétique est une condition obligatoire, pas un critère de bonification. Priorité aux projets touchant le plus grand nombre de bénéficiaires.

Publics cibles :

Personnes défavorisées en situation de mal-logement ou d'hébergement précaire, bénéficiaires collectifs

Points de vigilance :

- L'amélioration énergétique est une condition d'éligibilité.
- Budget max du projet : 300 000 €.
- Projets ne concernant pas une personne ou un foyer unique.

Structures éligibles :

Associations, fondations, fonds de dotation éligibles au mécénat, à but non lucratif, siège en France, au moins 1 an d'existence comptable.

Montant possible :

Enveloppe globale 200 000 €, max 5 projets. Dotation par projet : entre 10 000 et 50 000 €. Budget global du projet max 300 000 €.

Modalité de versement :

Dotation financière sur sélection jury. Aucune relance sur dossier incomplet.

Dépenses éligibles :

Travaux de rénovation, équipement de logements et structures, incluant obligatoirement une amélioration énergétique (isolation, énergies renouvelables, réduction consommation). Devis détaillé avec structure financière complète obligatoire.



Fondation du Nord et partenaires

Fond'Action ASE – Agir pour l'autonomie des jeunes de l'ASE

#Protection de l'enfance, #insertion professionnelle

#autonomie, #logement, #jeunesse

Date limite : 31 juillet

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Dix fondations et fonds territoriaux des Hauts-de-France se sont fédérés pour financer des projets innovants accompagnant les jeunes de 16-25 ans à la sortie de l'ASE. La logique est celle d'un accompagnement global, participatif et territorialisé : préparer la sortie, sécuriser le parcours, lever les freins à l'autonomie.

Publics cibles :

Jeunes de 16 à 25 ans en cours d'accompagnement ou sortants de la protection de l'enfance, focus 18-21 ans

Points de vigilance :

- Structures ESS autres que les associations ne peuvent pas être bénéficiaires directes du financement.
- Co-financement obligatoire.
- Implication des jeunes bénéficiaires dans la conception et la gouvernance est un critère de sélection explicite.

Structures éligibles :

Associations et organisations éligibles au mécénat, d'intérêt général, siège en France, projet déployé en Hauts-de-France. Consortiums autorisés avec porteur associatif identifié. Autres structures ESS uniquement comme partenaires ou prestataires.

Montant possible :

Dotation globale 450 000 €. Soutien max 80 % du coût global. Certains partenaires peuvent s'engager en pluriannuel.

Modalité de versement :

Convention de mécénat entre chaque partenaire et le lauréat. Calendrier de versement fixé selon le projet.

Dépenses éligibles :

Dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au projet. Co-financement obligatoire (soutien max 80 % du budget global).



Familles Rurales/Fonds de dotation Rural Mouv

Ruralinnov'8 Coopérations rurales, Solidarités locales 2026

#Ruralité, #lien social, #coopération territoriale, #solidarités locales

Date limite : 14 août

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la coopération des territoires



Résumé :

Rural Mouv soutient depuis 2019 des projets innovants en zones rurales à fort potentiel de pérennisation ou d'essaimage. L'édition 2026 cible les initiatives qui renforcent les solidarités de proximité, les dynamiques collectives et les coopérations entre acteurs locaux. La coopération effective avec un acteur public ou privé du territoire est une condition d'éligibilité, pas un critère de bonification.

Publics cibles :

Habitants des zones rurales et périurbaines, publics fragiles, personnes isolées, nouveaux arrivants

Points de vigilance :

- La coopération avec un acteur local doit être concrète (co-construction, pilotage, mise en œuvre) ; une lettre d'appui seule ne suffit pas.
- Les structures non affiliées à Familles Rurales doivent obtenir une lettre de parrainage.
- Associations ayant bénéficié d'un financement Rural Mouv en 2025 exclues.

Structures éligibles :

Membres du réseau Familles Rurales, organismes associés ou structures à but non lucratif d'intérêt général parrainées par un membre du réseau.

Montant possible :

Jusqu'à 15 000 €. Actions engagées dès 2026 éligibles.

Modalité de versement :

Sélection en deux temps : pré-sélection septembre, entretien en visio, décision CA octobre. Remise des prix novembre-décembre à Paris (frais de déplacement pris en charge).

Dépenses éligibles :

Ingénierie et accompagnement, dépenses de fonctionnement, investissement (matériel, aménagement).



Fondation Crédit Mutuel Nord Europe

AAP Vert l'Avenir ! 2026 Santé des enfants et environnement

*#Santé environnementale, #enfance,
#transition écologique, #cadre de vie*

Date limite 5 septembre

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Résumé :

La Fondation CMNE consacre l'édition 2026 de son AAP environnemental aux liens entre environnement et santé des enfants. Elle soutient des projets associatifs à impact long terme sur le cadre de vie enfantin (végétalisation, jardins scolaires, qualité de l'air/eau, alimentation saine en cantine). Une attention particulière est portée aux projets générant un effet levier sur leur mise en œuvre.

Publics cibles :

Enfants, en particulier ceux exposés aux risques environnementaux en milieu urbain

Points de vigilance :

- Le projet doit démarrer dans les 3 mois suivant la notification.
- Besoins de fonctionnement courant exclus.
- Capacité partielle d'autofinancement est un critère de sélection.

Structures éligibles :

Structures éligibles au mécénat, d'intérêt général, situées et agissant dans les départements Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Marne ou Ardennes.

Montant possible :

Non précisé.

Modalité de versement :

Don via mécénat. Candidature par formulaire en ligne puis envoi à fondation@creditmutuel.fr (objet : VERT L'AVENIR 2026 + nom). Pas de WeTransfer.

Dépenses éligibles :

Investissement à effet long terme (végétalisation, espaces verts, surveillance qualité air/eau, jardins scolaires). Dépenses de fonctionnement courant de la structure exclues. Événements ponctuels exclus.



Fonds de dotation RWE Renouvelables France

AAP 2026 Grand Est, Hauts-de-France et Normandie

#Patrimoine, #biodiversité, #transition écologique, #énergie renouvelable, #territoire rural

Date limite 1er septembre

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Le Fonds de dotation RWE redistribue une part de la valeur produite par ses parcs éoliens aux territoires d'implantation. Il finance des projets de préservation du patrimoine local, de sauvegarde de la biodiversité et de transition énergétique portés par des structures associatives de proximité. Le critère géographique est prépondérant.

Publics cibles :

Habitants des communes et territoires d'implantation des parcs éoliens RWE en Hauts-de-France

Points de vigilance :

- Critère géographique prépondérant et décroissant : commune d'implantation parc RWE, puis rayon 5 km, puis EPCI, puis département. En HdF : Reumont et Troisvilles (Nord), Catillon-Fumechon (Oise), Fins / Equancourt / Heudicourt (Somme).
- Présentation préalable aux élus conseillée.

Structures éligibles :

Associations, fonds de dotation, fondations à but non lucratif. Collectivités non éligibles. Associations dirigées par un élu d'une commune où RWE exploite ou développe un parc exclus.

Montant possible :

Enveloppe globale 183 400 € pour les trois régions. Pas de plafond par projet, pas de co-financement obligatoire.

Modalité de versement :

Subvention annuelle via convention. Virement bancaire au plus tard 3 mois après signature. Justificatifs à produire en 2027.

Dépenses éligibles :

Travaux patrimoniaux, actions de sensibilisation environnementale, installation de moyens de production renouvelables, rénovation énergétique, achat de véhicules ou vélos partagés.



Fondation de France- délégation Nord

AAP Réveillons la solidarité ! 2026

#Isolement, #lien social, #fêtes de fin d'année, #solidarité, #convivialité

Date limite : 9 septembre

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Depuis plus de 20 ans, la Fondation de France soutient les associations qui organisent des temps festifs et participatifs pendant les fêtes de fin d'année pour rompre l'isolement des personnes vulnérables. Les bénéficiaires doivent être co-organisateurs, pas seulement destinataires. Priorité aux nouvelles demandes et aux petites associations.

Publics cibles :

Personnes isolées et en situation de vulnérabilité : personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, étudiants, migrants, personnes en grande précarité

Points de vigilance :

- L'événement doit s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de plus long terme sur l'année.
- La participation active des bénéficiaires à la préparation est un critère de sélection.
- Événements du 1er décembre 2026 au 9 janvier 2027.
- Pratiques écoresponsables valorisées (récupération invendus, vaisselle non jetable, circuits courts).

Structures éligibles :

Associations d'intérêt général à but non lucratif, France entière dont outre-mer. Structures ayant déjà été soutenues 3 fois au cours des 6 dernières années exclues.

Montant possible :

Trois niveaux : 1 500 €, 3 000 € ou 5 000 € selon le projet et le nombre de participants.

Modalité de versement :

Subvention directe. Bilan court à remplir après l'événement.

Dépenses éligibles :

Organisation d'événements festifs et participatifs de fin d'année.



MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)

**AAP Fonds MNT
2026**

Date limite : 11 septembre

Lien

*#Innovation publique, #transformation
des services publics locaux,
#expérimentation, agents territoriaux*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Le Fonds MNT soutient chaque année quatre initiatives portées par des agents territoriaux souhaitant repenser l'organisation ou l'action de leurs services publics locaux. La valeur est dans l'accompagnement méthodologique par une agence de design, pas dans une dotation financière directe.

Publics cibles :

Tout public

Points de vigilance :

- Réservé aux agents publics à titre individuel.
- A destination d'agents de collectivités qui souhaitent porter un projet de transformation de service public local.

Structures éligibles :

Agents publics titulaires ou contractuels travaillant dans un service public local en France métropolitaine ou DROM, avec soutien hiérarchique et politique démontré.

Montant possible :

Pas d'aide financière directe. Accompagnement méthodologique et opérationnel par une agence de design pour une durée déterminée.

Modalité de versement :

Dossier à déposer via formulaire en ligne, puis soutenance orale le 15 octobre 2026.

Dépenses éligibles :

Sans objet (accompagnement en nature).



Valenciennes Métropole

AMI Politique de la Ville – Programmation 2027

Date limite : 18 septembre

Lien

*#Politique de la ville, #insertion, #santé,
#réussite éducative, #égalité femmes-
hommes*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, Valenciennes Métropole et ses partenaires mobilisent des crédits spécifiques Politique de la Ville pour soutenir des actions au bénéfice des habitants des QPV. Les projets co-portés entre structures sont valorisés. En 2027, l'égalité femmes-hommes devient une condition d'éligibilité.

Publics cibles :

Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Valenciennes Métropole

Points de vigilance :

- Périmètre strictement limité aux QPV de Valenciennes Métropole.
- Le marqueur égalité est désormais une condition d'éligibilité.
- Sessions de sensibilisation le 26 juin 2026 (inscription obligatoire).

Structures éligibles :

Associations, collectivités, bailleurs sociaux, établissements publics et organismes à but non lucratif portant des actions dans les QPV du territoire de Valenciennes Métropole.

Montant possible :

Non plafonné globalement. Multi-financeurs (crédits spécifiques État, Région, Département, CAF, Valenciennes Métropole). Montants par projet définis lors de l'instruction.

Modalité de versement :

Subvention annuelle. Instruction partenariale entre novembre 2026 et février 2027.

Dépenses éligibles :

Non détaillées. Se référer à la note de cadrage et au Cerfa téléchargeables sur le site.



Fondation des Hôpitaux

AAP Personnes Âgées 2026 – Tiers-lieux, activités et mobilité en EHPAD

Date limite 24 septembre

[Lien](#)

#tiers-lieux en EHPAD, #lien social, #intergénérationnel, #activités, #mobilité



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Fondation des Hôpitaux finance trois axes : création de tiers-lieux ouverts sur le territoire au sein des EHPAD, développement d'activités intergénérationnelles ouvertes sur l'extérieur, et mutualisation de minibus entre établissements. La philosophie est celle d'un établissement ancré dans son territoire, perméable aux habitants, aux associations et aux collectivités.

Publics cibles :

Résidents des EHPAD et services gériatriques, et personnes âgées du territoire de proximité

Points de vigilance :

- Axe 1 : établissements possédant déjà un tiers-lieu exclus.
- Le projet ne doit pas avoir commencé avant les résultats.
- Validation du directeur obligatoire avant clôture.
- Convention tripartite avec structure tiers explicitement prévue dans le règlement.

Structures éligibles :

Services de gériatrie d'établissements de santé, USLD et EHPAD, publics ou privés à but non lucratif. Un seul dossier par établissement. Co-financement 50 % minimum obligatoire, justifié dès le dépôt.

Montant possible :

Axe 1 (tiers-lieux) : 50 % max du coût d'aménagement. Axe 2 (activités) : jusqu'à 10 000 € (50 % max). Axe 3 (minibus mutualisé entre 3-4 établissements) : jusqu'à 15 000 € (50 % max). Coût global minimum du projet : 4 000 €.

Modalité de versement :

Subvention versée après réalisation sur factures acquittées. Convention signée dans le mois suivant la validation. Mise en œuvre dans les 18 mois suivant la convention.

Dépenses éligibles :

Axe 1 : travaux, matériel et mobilier d'aménagement. Axe 2 : prestataires extérieurs, transports, matériel activités. Axe 3 : achat de minibus mutualisé. Frais RH internes, loyer, matériel médical, domotique et robotique exclus.



Tiers-lieu Le 21/Milan Presse/Better Life Factory

Prix Innover à la Campagne – Saison 8, édition 2026

#Ruralité, #entrepreneuriat, #innovation, tiers-lieux, #territoire

Date limite : 30 septembre

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Ce prix célèbre les porteurs de projets innovants ayant choisi de créer ou maintenir leur activité en zone rurale par choix de vie. La valeur principale est la médiatisation nationale et la mise en réseau avec un écosystème entrepreneurial rural. Il s'adresse autant aux entreprises qu'aux associations implantées dans des communes de moins de 3 500 habitants.

Publics cibles :

Habitants et territoires ruraux bénéficiant du maintien et du développement d'activités économiques et associatives innovantes

Points de vigilance :

- Montant des dotations financières non précisé dans le règlement : vérifier sur le site
- Valeur avant tout en visibilité médiatique nationale.

Structures éligibles :

Entreprises (dont coopératives) et associations en activité depuis au moins 1 an, ayant généré du chiffre d'affaires et un bilan, implantées dans des communes de moins de 3 500 habitants.

Montant possible :

Dotation pour certains prix (montant non précisé). Médiatisation des projet, mises en relations.

Modalité de versement :

Prix remis lors de la cérémonie début décembre à Paris. Journée de préparation aux pitches fin novembre en visio (obligatoire pour les nominés).

Dépenses éligibles :

Sans objet (prix). Dotation libre d'emploi selon les prix partenaires.



Ministère du Travail et des Solidarités / DREETS Hauts-de-France

Programme Mieux Manger Pour Tous volet local 2026

#Précarité alimentaire, #alimentation durable, #transition écologique, #lutte contre la pauvreté

Non publiée – contacter la DREETS
HdF

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Inscrit dans le Pacte des solidarités 2023-2027, ce programme vise à améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de l'aide alimentaire, en soutenant des alliances locales producteurs-associations-collectivités, des expérimentations d'organisation territoriale et la réduction des zones blanches. L'État mobilise 80 millions € nationaux en 2026.

Publics cibles :

Personnes en situation de précarité alimentaire

Points de vigilance :

- En Hauts-de-France, le mode de sélection est un AAP (pas de subvention directe hors AAP).
Date de clôture non publiée : contacter le dreets en amont.

Structures éligibles :

Associations et structures portant des projets locaux de lutte contre la précarité alimentaire, en lien avec des alliances territoriales ou des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Montant possible :

Non précisé pour le volet local (enveloppe régionale, montant par projet à confirmer auprès de la DREETS HdF).

Modalité de versement :

Convention annuelle ou pluriannuelle. Modalités locales à préciser.

Dépenses éligibles :

Non précisées sur la page nationale. À confirmer avec la DREETS HdF.

Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France, INCO

**Prix Prevent2Care Tour
2025-2026 – étape Paris
(Hauts-de-France)**

*#Prévention, #innovation associative,
#santé communautaire, #territoire*

À vérifier sur prevent2care.org
(non précisée dans le règlement)

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Le Prevent2Care Tour valorise les associations qui innovent dans la prévention santé sur les territoires. Les Hauts-de-France sont rattachés à l'étape de Paris. L'association lauréate de chaque ville-étape remporte 10 000 € et une visibilité médiatique locale et nationale.

Publics cibles :

Personnes bénéficiant d'actions de prévention santé (primaire, secondaire ou tertiaire) sur les territoires

Points de vigilance :

- Les Hauts-de-France sont rattachés à l'étape parisienne (déplacement Paris obligatoire).
Date de clôture à vérifier

Structures éligibles :

Associations domiciliées en France, au moins 6 mois d'existence, dirigeant majeur et résident en France.
Une seule candidature par structure, rattachée à une seule étape.

Montant possible :

10 000 € pour l'association lauréate de l'étape.

Modalité de versement :

Prix remis lors de l'événement en présentiel à Paris.
Participation obligatoire pour percevoir la dotation.

Dépenses éligibles :

Sans objet (prix). Dotation libre d'emploi.